

**Brevet fédéral
5ème degré
réservé aux
Sportifs de Haut
Niveau**

2022



Fiche de présentation formation

Présentation

La Fédération française de natation a souhaité aménager un parcours de formation spécifique réservé aux sportifs de haut niveau.

Cette formation n'est en aucun cas comparable aux formations dites « classiques ».

Le BF5 SHN est spécifique dans la mesure où :

Le volume horaire de formation est moins important que pour le BF5 classique tout en intégrant les compétences des brevets fédéraux sous-jacents.

Le processus de certification est adapté aux profils et expériences des SHN

L'organisation de la formation est individualisée au plus proche des besoins et profil du sportif de Haut-Niveau, afin de prendre en compte ses impératifs sportifs (entraînement, compétitions) et son degré d'activité, grâce à une forte implication de tous les acteurs (locaux et nationaux) engagés dans le parcours de formation.

Elle est organisée en local avec l'implication de différents acteurs. Elle est adaptée sur mesure au projet sportif de l'athlète.

Organisme de formation

A travers son organisme de formation, l'Institut National de Formation des Activités de la Natation (INFAN), collabore avec le réseau des Ecoles Régionales de Formation des Activités de la Natation (ERFAN), les Directeurs des disciplines de la FFN, ainsi que le département Haut Niveau dans le cadre du suivi socio-professionnel des SHN, afin de proposer un dispositif de formation adapté aux Sportifs de Haut Niveau (SHN) dans les cinq disciplines olympiques.

Pre-requis à l'inscription

Prochaine période d'inscription juin à août 2022- Début de formation septembre 2022

Le BF5 SHN est une formation conçue spécialement pour les Sportifs de Haut Niveau de la FFN étant inscrits ou ayant été inscrits sur liste ministérielle (Elite, Senior, Relève ou Reconversion).

Vous pouvez consulter votre appartenance aux listes en allant sur le site du Ministère [cliquez ICI](#).

Vous aurez besoin de télécharger votre attestation d'inscription sur liste. Pour cela, veuillez [télécharger la procédure ci-jointe](#).

- Avoir 18 ans minimum au 31 décembre de l'année de la formation
- Être licencié à la Fédération française de natation,
- Être inscrit ou avoir été inscrit sur les listes ministérielles "haut niveau" : liste Relève, Senior, Elite ou Reconversion pendant au moins une année dans sa discipline.

INFAN – V2- 05/10/2021

Délais et modalités d'inscription

Le dossier d'inscription complet ainsi que les pièces administratives sollicitées doivent être déposés sur la plateforme numérique Caroline Connect au plus tard pour le 20 novembre 2020. Pour effectuer votre pré-inscription [cliquez ici](#).

Volume horaire

La formation comprend :

- formation en centre : d'environ 183 heures organisées en présentiel ou en distanciel. Ce volume d'heure comprend le face à face en centre, le retour d'alternance, les visites en structures et les temps de certification ainsi que le stage en structure d'alternance ou entreprise, et le bilan.
- formation en structure d'alternance (Entreprise) : 108 heures comprenant 70H sur l'entraînement, 30H sur l'Ecole de natation française, et environ 8H sur l'accompagnement d'un séjour sportif

Le volume total de la formation est donc d'environ 291 heures avant positionnement.

Durée de la formation

- Le livret de formation est ouvert sur 4 saisons à compter de la signature du Parcours Individualisé de Formation (PIF) de chaque stagiaire.
- Toutefois il est vivement conseillé d'organiser sa formation sur 2 saisons.

Modalités et délai d'accès

Détail des inscriptions et dates de fin des inscriptions à venir.

Date début de formation à venir.

Dates de formation

Dates des sessions de formation à venir.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les objectifs de la formation

La Formation est organisée en 4 unités capitalisables (UC) attestant des compétences suivantes :

UC 1 – EC* d'inscrire son action dans le fonctionnement du club et dans son environnement

UC 2 - EC d'encadrer en mobilisant les connaissances scientifiques et dans une démarche d'éducation à la citoyenneté une pratique dans le cadre de l'Ecole de Natation Française et jusqu'au plus haut niveau national senior au moins dans sa discipline.

UC 3 - EC de maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités

UC 4 - EC de coordonner la sécurité de la pratique et des pratiquants

INFAN – V2- 05/10/2021

*EC = Etre capable de

Les compétences du bf5

- Il dirige la mise en œuvre du plan de développement du club pour une olympiade,
- Il conçoit le plan de développement du club pour une olympiade, selon les orientations fédérales,
- Il conçoit un système d'entraînement nécessaire pour évoluer jusqu'au plus haut niveau de pratique dans la discipline
- Il conçoit une action de formation au sein de son club,
- Il entraîne des sportifs du niveau national jusqu'au plus haut niveau dans la discipline
- Il organise la sécurité de la pratique et des pratiquants.

Les débouchés

Après l'obtention du BF5, le stagiaire peut poursuivre sur la formation "UC2 du DESJEPS", et obtenir ainsi ce diplôme de niveau 6, lui permettant d'exercer un emploi de Direction de structure.

Taux d'obtention du bf5

98% de réussite. Le différentiel correspondant aux abandons ou changements de projet professionnel. Ce résultat est lié à la possibilité d'étendre la durée de formation jusqu'à 4 années.

[Pour voir les indicateurs de résultats plus en détail cliquez sur ce lien.](#)

Dispenses, équivalences et passerelles

Dispenses d'autres diplômes vers le BF5

Les personnes déjà titulaires de certains diplômes bénévoles ou professionnels, peuvent, lors de leur inscription au Brevet fédéral 5ème degré se voir attribuer la dispense d'une ou plusieurs UC ou blocs de compétence.

Sous réserve du respect des principes mentionnés au paragraphe ci-dessus.

- Les personnes titulaires du : Brevet fédéral 4ème degré à jour de la formation continue et de la partie commune du BEES 2ème degré peuvent prétendre à la dispense des UC 1 et UC 3 du Brevet fédéral 5ème degré dans la discipline.

- Les personnes titulaires du : Brevet fédéral 4ème degré à jour de la formation continue et de la partie spécifique du BEES 2ème degré de la discipline concernée peuvent prétendre à la dispense des UC 3 et UC 4 du Brevet fédéral 5ème degré

Dispenses du BF5 vers d'autres diplômes

Le titulaire du BF5 est dispensé de 3/4 UC du DES JEPS (ancien BEES 2) : il ne lui reste qu'à suivre et valider la formation relative à l'UC 2 : « Etre capable de gérer les ressources humaines et financières d'une organisation de secteur », également organisée chaque année à l'INFAN.

Equivalences d'autres diplômes vers le BF5

Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, également titulaires des titres d'évaluateur ENF 1, ENF 2, ENF 3 peuvent solliciter, auprès de l'INFAN, jusqu'au 31 décembre et dans les 2 ans suivant l'obtention de leur diplôme du DES JEPS, l'attribution du Brevet fédéral 5ème degré dans la même discipline.

Equivalences du BF5 vers le Moniteur sportif de natation de la FFN

Le titulaire du BF5 obtient sur demande auprès de l'INFAN le titre de Moniteur sportif de natation de la FFN lui permettant d'exercer les activités du MSN contre rémunération. Cette certification professionnelle étant inscrite au RNCP.

L'accès au métier de maitre-nageur sauveteur

Par le jeu des passerelles entre les brevets fédéraux de la FFN et les diplômes de l'Etat ainsi que par les dispenses acquises, plusieurs parcours de formation différents peuvent être proposés à chacun :

Ainsi, si un Sportif de Haut Niveau (SHN) souhaite s'orienter vers le métier de Maître-Nageur-Sauveteur et obtenir le BPJEPS AAN plusieurs solutions s'offrent à lui :

La voie privilégiée est celle passant par les brevets fédéraux puisque le BF2 ou BF3 donne 3 Bloc de Compétences (BC) sur 4 du BPJEPSAAN. Après l'obtention du PSE1 et du BNSSA (Prérequis à l'entrée en formation au BPJEPS AAN*), il vous reste alors uniquement à valider le BC manquant (BC4) pour l'obtention du diplôme d'Etat du BPJEPS AAN. L'inscription et la formation à un brevet fédéral 1 à 4 s'effectue auprès d'une ERFAN, celle de votre choix. En tant sportif de haut niveau, inscrit ou ayant été inscrit sur une liste ministérielle haut niveau une entrée dérogatoire peut être étudiée par le DTN, pour un accès direct au BF2 ou BF3 sans passer obligatoirement par l'acquisition du BF1 en amont.

Autre solution possible, après l'obtention du BF5 SHN, du PSE1 et du BNSSA (Prérequis à l'entrée en formation au BPJEPS AAN), il vous suffit de solliciter une équivalence avec le Moniteur Sportif de Natation (MSN)., Le MSN permet d'être dispensé de 3 BC sur 4 du BPJEPS AAN, vous pouvez ainsi aller chercher le BC 4 manquant du BPJEPSAAN.

*L'accès aux formations BNSSA ET PSE1 (prérequis à l'entrée en formation au BPJEPS AAN). Divers organismes agréés organisent ces formations sur tout le territoire. Sachez que vous pouvez solliciter la FNMNS, partenaire privilégié de la FFN, qui peut, sur demande anticipée, organiser ces formations en locale dans votre structure. Si vous souhaitez plus d'informations notamment sur le pack PSE1 & BNSSA, [cliquez ici](#).

ETAPES D'ACCÈS ET DE CERTIFICATION DU PARCOURS DE FORMATION

Modalités de sélection :

INFAN – V2- 05/10/2021

L'accès à la formation du Brevet fédéral 5ème degré dans une discipline pour les sportifs de haut niveau justifiant des pré-requis à l'entrée en formation est réalisé à partir du dossier d'inscription du candidat par la Direction technique Nationale (DTN).

Ce dossier d'inscription doit comprendre :

- l'ensemble des pièces administratives sollicitées et à déposer sur cette plateforme, à savoir :
 - l'attestation de prise en charge financière
 - l'attestation regroupant les différents avis et signatures à recueillir
 - la fiche synthèse présentant votre parcours, vos expériences, compétences, certifications acquises et motivations.
 - les 2 chèques comme mentionnés au chapitre "coût et financement de la formation"

La DTN étudie l'ensemble des dossiers de candidatures des sportifs de haut niveau afin d'établir, à partir des éléments du dossier la liste définitive des stagiaires pouvant rentrer en formation.

La sélection est effectuée en tenant compte des motivations, du contexte local et notamment l'implication des différents acteurs, du nombre de places disponibles et des possibilités d'accompagnement du sportif dans sa formation, ainsi du plan de financement...

Positionnement :

Le positionnement est composé d'une présentation de la formation ainsi que d'un entretien du stagiaire permettant de définir les éventuels allègements, dispenses ou renforcements nécessaires.

Ces allègements ou renforcements doivent être préalablement acceptés par le stagiaire. Ils permettent de définir le parcours individuel de formation (PIF) signé par le stagiaire et l'organisme de formation.

L'entretien individuel permet d'évaluer le projet professionnel du candidat, sa motivation, sa disponibilité au regard des exigences et contraintes de la formation, son financement.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Les premières promotions ont permis d'expérimenter ce dispositif afin de vous proposer une nouvelle mouture qui vous apportera je l'espère encore plus de joie dans cette trajectoire personnelle qui participe à votre accomplissement.

Les principes qui organisent la formation BF5 réservée aux sportifs de haut niveau sont les suivants :

L'implication de tous les acteurs

- Le département formation de la FFN et l'INFAN institut de formation aux activités de la natation portent cette formation et en assurent la coordination générale en lien avec le département haut niveau & optimisation de la performance et les listes ministérielles.
- les ERFAN des Ligues : portent certains thèmes de formation en lien avec les structures accueillant un ou des stagiaires
- les directeurs des disciplines et les CTS (Conseillers Techniques Sportifs) coordonnent la partie relative à l'entraînement dans la spécialité. Ils désignent un référent pour coordonner le thème relatif à l'entraînement afin de permettre aux stagiaires de se former en étant actif et en prise

INFAN - V2- 05/10/2021

direct avec les problématiques de la discipline et le projet qu'elle poursuit. Le stagiaire devra être mobilisé aussi souvent que possible sur des actions concrètes, organisées à l'échelon national et/ou régional. Il peut s'agir d'actions sportives, de formation, ou tout autre action ou projet nécessaire à la discipline.

- les départements fédéraux dont le département du suivi socioprofessionnel et le département optimisation de la performance ont apporté leur concours en produisant des ressources utiles à la formation.
- La structure d'alternance ou entreprise (club ou structure de la FFN), accueille, guide, accompagne le stagiaire pour la partie relative aux heures de stage en structure d'alternance. Le bon déroulé de la formation peut aussi nécessiter l'implication d'un comité départemental, d'une ligue ou de la fédération.

L'implication du stagiaire en premier lieu !

- Le stagiaire est bien évidemment le 1er acteur de sa formation sur la base d'activités à réaliser en présentiel ou en distanciel.
- La plateforme pédagogique Claroline connect permet une mise en activité des stagiaires sur la base de ressources proposées en distanciel et qui vont progressivement s'intégrer à des parcours multimodaux.
- Les activités proposées aux stagiaires pourront être individuelles, collectives, synchrones, asynchrones, et peuvent intégrer aussi des séquences en présentiel. Le stagiaire pourra également être amené à produire de la connaissance formalisée, issue de ses propres expériences, synthèses et analyses, des ressources et notamment en Formation Organisée A Distance (FOAD) afin d'enrichir les contenus de formation et de favoriser la transmission au fil des ans.
- Un temps de formation des stagiaires sur la plateforme Claroline connect sera proposé aux stagiaires afin de leur permettre de naviguer et d'utiliser les outils et ressources mis à disposition.

Gestion du temps par le stagiaire

Simulation : compte tenu du fait que le volume de la formation est de 291 heures environ, il en résulte la possibilité d'effectuer votre formation sur 1 année complète, soit 214 jours ouvrés ou 30 semaines de 5 jours ouvrés. Sur cette hypothèse sur une année, vous devrez y consacrer à minima 1H30 par jour ouvré, ou 7H par semaine sur les 5 jours ouvrés. Bien sûr il est souhaitable d'y consacrer plus de temps afin d'accéder plus vite à la certification. Vous pourrez à l'inverse prendre plus de temps pour étaler votre formation sur 2 ans ou plus dans la limite de 4 saisons sportives.

INFORMATIONS CRISE SANITAIRE - COVID

" A ce jour, les stagiaires engagés en formation ont le droit de se rendre en formation. La modalité de formation en distanciel doit bien sûr être privilégiée. Si les cours se tiennent en présentiel, les gestes barrières doivent être appliqués.

Le stage en structure d'alternance est autorisé afin de permettre l'acquisition des compétences visées en entreprise. Toutefois, encore faut-il que les établissements soient ouverts (ce qui n'est pas le cas partout) ou qu'ils aient un public à encadrer.

Ce contexte sanitaire invite donc à effectuer les heures en centre et avancer de nouveau la partie ne structure d'alternance dès que cela sera possible. J'invite aussi les sportifs de haut niveau, formateurs

INFAN – V2- 05/10/2021

et tuteurs à filmer des situations quand cela est possible afin de faciliter la formation en distanciel ainsi que les certifications si la crise devait se poursuivre.

L'autorisation de se déplacer devra également être renseignée en cochant la case dérogatoire pour raisons de formation professionnelle.

Référent COVID : Valérie Gicquel (valerie.gicquel@ffnatation.fr)

SUIVI DE LA FORMATION

Modalités de suivi de la formation

Des outils de communication entre stagiaires, organisme de formation et tuteurs et l'ensemble des acteurs impliqués sont nécessaires pour garantir le bon déroulé de la formation.

L'INFAN a donc créé et mis à votre disposition un outil intitulé " Feuille d'émargement" que vous trouverez dans votre espace personnel sur la plateforme Claroline Connect. (NB : votre espace sera créé dès que vous serez inscrit).

Le stagiaire renseigne régulièrement après chaque séquence de formation en centre comme en entreprise cette feuille d'émargement afin de permettre à l'INFAN d'effectuer le suivi individualisé et de réguler la parcours de chacun des stagiaires.

Cette feuille ainsi renseignée permettra d'établir l'attestation d'assiduité que l'INFAN ou le stagiaire devra transmettre aux financeurs ou si besoin à d'autres interlocuteurs.

Il est prévu dès le début de la formation que le stagiaire soit formé à l'utilisation de tous les outils numériques nécessaire pour le déroulement de cette formation à distance.

Evaluation de la formation

Les 4 unités capitalisables du Brevet fédéral 5ème degré pour les sportifs de haut niveau sont certifiées par un nombre réduit d'épreuves correspondant à des situations caractéristiques des activités du titulaire du Brevet fédéral 5ème degré et construites à partir du référentiel de certification du diplôme.

L'ensemble des unités capitalisables doit être validé pour l'obtention du diplôme.

Les épreuves d'évaluation certificative peuvent être effectuées et validées dès lors que le volume horaire d'une UC (Formation en centre et en structure) est totalement réalisé.

Pour chacune des différentes épreuves, le résultat du candidat apparaîtra sous la forme "Acquis" ou "Non Acquis".

Les unités capitalisables non validées imposent à l'INFAN de proposer au stagiaire un rattrapage personnalisé (complément individuel de formation). Le stagiaire doit alors se présenter à une remédiation.

L'ensemble des épreuves est validé par un jury constitué sous la responsabilité du Directeur Technique National. Ainsi il désigne le ou les membres de chaque commission d'évaluation.

Evaluation certificative :

INFAN – V2- 05/10/2021

Epreuve 1- Epreuve orale et intervention pédagogique dans le domaine de la formation des cadres

Epreuve 2 : Epreuves pédagogiques

Epreuve 3 : Démonstration et test de sécurité

Epreuve 4 : Dossier présentant l'organisation de la sécurité des pratiquants et un plan d'organisation de la sécurité et des secours adapté au club

Le jury plénier se tient chaque saison sportive, début juillet. Cela implique que toutes les épreuves de certification doivent être terminées dans les 15 jours qui précèdent la tenue de ce jury plénier.

Un autre jury plénier peut se tenir en cours d'année en cas de nécessité.

COUT ET FINANCEMENT DE LA FORMATION

Cout de la formation

Ce tarif comprend :

- 2450 euros de frais pédagogiques comprenant les coûts liés à l'utilisation des ressources administratives et pédagogiques sur Claroline Connect.
- 50 euros de frais de dossier non remboursables liés à la gestion du dossier, aux frais de positionnement, de certification et de fourniture du diplôme

Le chèque correspondant aux frais de dossier non remboursable d'un montant de 50 Euros à l'ordre de l'INFAN-FFN doit être joint au dossier d'inscription et à adresser à l'INFAN avant la date de clôture des inscriptions. L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception de ce chèque.

Le montant des frais pédagogiques est d'un montant de 2450 euros maximum et sera ajusté suite au positionnement du candidat en fonction du parcours de formation. Le chèque correspondant à ces frais pédagogiques devra être transmis à l'INFAN avant la première journée de formation.

La formation doit être réglée en intégralité au moment de l'inscription avec les 2 chèques.

Modalités : L'INFAN encaisse le chèque des frais de dossier mais n'encaisse pas le chèque des frais pédagogiques. Après positionnement, en fonction des dispenses ou allègements proposés, le coût des frais pédagogiques sera ajusté. L'INFAN demande un nouveau chèque d'un montant correspondant au parcours individuel de formation et détruit le chèque des frais pédagogiques transmis avec le dossier d'inscription.

Dès réception du règlement total de la formation et après signature de la convention de formation précisant son volume d'heures à effectuer, le stagiaire sera autorisé à poursuivre la formation .

Le coût de la formation ne comprend pas :

Les frais de déplacement, d'hébergements et de restauration restent à la charge du stagiaire.

INFAN – V2- 05/10/2021

Le formation peut-être financée par les divers leviers de la formation professionnelle y compris le financement de contrat d'alternance et d'apprentissage si toutefois le stagiaire une entreprise d'accueil, et qu'il satisfait aux conditions d'éligibilité.

Financements possibles

Le formation peut-être financée par les divers leviers de la formation professionnelle y compris le financement de contrat d'alternance et d'apprentissage si toutefois le stagiaire une entreprise d'accueil, et qu'il satisfait aux conditions d'éligibilité.

A noter enfin que de nombreux dispositifs de financements existent :

AFDAS OU OPCO: pour les éducateurs salariés, les frais pédagogiques peuvent être pris en charge par l'AFDAS (pour les clubs sportifs) ou l'OPCO de leur entreprise (si en dehors du champ du sport) dans le cadre du financement de la formation professionnelle. NB : votre structure doit être adhérente à l'AFDAS pour solliciter une prise en charge de votre formation.

Contact : OPCO AFDAS : <https://www.afdas.com>

CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Pôle emploi

Conseil régional

Directions Régionales Jeunesse et Sport (dispositifs SHN et SESAME)

AGEFIPH

Contrat de professionnalisation

Contrat d'apprentissage

MOYENS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centres aquatiques). Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salles de cours

Durant la formation, les sites peuvent être variés (INFAN, ERFAN, Club, autres...) et apportent les conditions nécessaires au bon déroulé pédagogique et viennent compléter les cours proposés en FOAD.

- Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
- Vidéo projecteur
- Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie

Centres aquatiques

- Plusieurs bassins de natation accessibles aux personnes handicapées.
- Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

INFAN – V2- 05/10/2021

Supports pédagogiques

- Exercices pratiques – Photocopies - présentation powerpoint - supports multimédias
- Plateforme pédagogique de FOAD (Formation Ouverte A Distance) proposant une véritable interactivité. Ne se confond pas avec une simple plateforme de mise à disposition de supports.

Accessibilité aux PSH

Pour les personnes dont la situation le nécessite, contact : infan@ffnatation.fr pour envisager l'aménagement de la formation.

Référente handicap FFN : Frédérique CROCHARD : mail : frederique.crochard@ffnatation.fr

Pour tout renseignement complémentaire, contacter l'INFAN :

Référent pédagogique et administratif:
Corinne RIBAUT- Directrice de la formation



Corinne Ribault
CTS
Directrice de la formation

Tél: +33 (0)6.74 20 43 47 - Courriel : corinne.ribault@ffnatation.fr

POUR TOUT PROBLEME TECHNIQUE
quant au questionnaire ou au dépôt des documents, veuillez contacter le
Référent technique de la formation:
frederique.crochard@ffnatation.fr

L'INFAN s'est engagée dans une démarche qualité.

Dans ce cadre, il convient de recueillir les réclamations et ou les dysfonctionnements afin d'améliorer en continu la qualité de notre offre et de nos services. Vous souhaitez faire une ou plusieurs réclamations / dysfonctionnements ? Merci de nous les faire remonter en [cliquant ici](#).

INFAN – V2- 05/10/2021